

«Les Ahmadis sont bel et bien des musulmans»

Dans sa livraison du 13 juin 2001, page 5, l'Observateur Paalga, sous la plume de Monsieur AHL-ASSANE ROUAMBA, rapporte les propos désobligeants vis-à-vis de l'Association ISLAMIQUE AHMADIYYA d'organiseurs d'un forum sur l'unité des musulmans.

Nous saluons l'intention noble des organisateurs de rechercher l'unité des musulmans. C'est une nécessité et un impératif. Mais une telle unité ne peut se faire, à notre avis, qu'à condition que les musulmans se départissent de tout sentiment d'intolérance ou d'exclusion.

C'est pourquoi, les propos tenus lors de la conférence de presse en prélude au forum sur l'unité des musulmans nous étonnent et nous choquent car totalement aux antipodes de l'unité recherchée.

Jugez-en vous-mêmes, chers lecteurs. A la question d'un journaliste qui voulait savoir si le Jamaat Islamique Hamadiyya (reconnu dans notre pays depuis 1986) a été invité à ce forum, le conférencier a cru devoir donner la réponse suivante :

«Non, car jusqu'à preuve du contraire, ce ne sont pas des musulmans à nos yeux, c'est comme si vous demandiez si nous avons invité les protestants».

Est-ce de cette façon que l'on construit l'union des musulmans ? Est-ce qu'il est permis à certains musulmans (parce qu'ils s'estiment tout simplement forts ou riches) de déclarer d'autres musulmans non musulmans ?

Nous professons le même kalima (attestation de foi musulmane) que les autres musulmans, nous disons les mêmes prières (les cinq prières quotidiennes) que les autres musulmans, nous observons le jeûne du

mois de Ramadhan comme les autres musulmans, nous payons la zakat comme les autres musulmans et nous effectuons le même pèlerinage à la Mecque (et pas ailleurs) que les autres musulmans, alors quel droit ont ces personnes pour déclarer les ahmadis non musulmans ? (cf, SAHI BOUKARI page 8 chapitre la Foi sur les 5 piliers de l'Islam).

Elles seules détiennent peut-être la réponse à cette question. Etre musulman, ce n'est pas faire la volonté de telle personne ou de tel groupe de personnes ou bien appartenir à telle ou telle communauté religieuse à la mode ou se prévalant d'une certaine richesse matérielle. Etre musulman, c'est se conformer à l'enseignement et à la pratique du Saint Prophète Mohammad (SAW), le prophète de l'Islam, le Khataman Nabiyyine, c'est-à-dire le SCEAU des prophètes, celui à qui il a été donné d'atteindre le niveau spirituel le plus élevé qu'un être humain puisse atteindre et qui met fin à la série des prophètes législateurs (car son message étant parfait, il n'y a plus de nécessité d'une nouvelle loi divine), mais dont la force spirituelle ouvre la voie à la venue de prophètes-disciples (qui sont suscités en cas de besoin et uniquement pour réexpliquer le message du Maître) Ce prophète-là a clairement défini le musulman. Il dit, entre autres :

1- *«Celui qui fait notre prière en se tournant vers notre KIBLA, mange de ce que nous immolons, est musulman aux yeux d'Allah et de son prophète».* (SAHI BOUKARI page 102 chapitre la prière)

2- *Celui qui déclare qu'il est musulman, comptez-le parmi les musulmans».*

Sur la question de savoir qui est sincère ou pas, un incident survenu au temps du

Saint Prophète (S.A.W) éclaire le sujet. Il est rapporté qu'au cours d'une guerre, un groupe de musulmans rencontra un musulman qui avait coutume de s'embusquer dans les lieux solitaires et qui, dès qu'il voyait un musulman, l'attaquait et le tuait. Cette fois, USAMA IBN ZAID le poursuivit et l'ayant rattrapé, tira son épée pour le tuer. Quand l'homme vit qu'il ne pouvait s'échapper, il récita le SHAHADA, le credo des musulmans à savoir «Nul n'est digne d'adoration, sauf ALLAH», indiquant par là qu'il avait accepté l'Islam. USAMA passa outre cette conversion et le tua. Quand on raconta l'incident au saint prophète (S.A.W), il envoya chercher USAMA et l'interrogea. USAMA confirma le récit qu'on lui avait fait et le Saint Prophète (S.A.W) lui dit : « Que deviendras-tu le Jour du Jugement quand cette confession de foi témoignera en sa faveur ? » USAMA répondit : Ô Messager d'Allah ! cet homme assassinait les musulmans, et s'il s'est déclaré musulman, ce n'était qu'une ruse pour échapper à un juste châtiment. Mais le Saint Prophète répéta : «USAMA, que deviendras-tu quand la confession de foi de cet homme témoignera contre toi le jour du Jugement ?», ce qui voulait dire que Dieu tiendrait USAMA pour responsable de la mort de l'homme car bien que celui-ci ait été coupable du meurtre de nombreux musulmans, le fait qu'il ait récité la confession de foi indiquait qu'il s'était repenti de ses méfaits. USAMA protesta qu'il ne l'avait fait que par crainte de la mort et que cela n'indiquait point son repentir. Sur quoi le Prophète (S.A.W) dit : «T'es-tu penché sur son cœur pour voir s'il disait la vérité ? Et il répéta : «Comment répondras-tu le Jour

du Jugement quand sa confession de foi sera citée en témoignage contre toi ?

USAMA dit. «En entendant le Saint Prophète (SAW) répéter cela souvent, je souhaitais ne m'être converti à l'Islam qu'à ce moment-là et ne m'être pas rendu coupable de ce qu'on me reprochait».

(Muslim KITAB AL IMAN')

Enfin, pour terminer nous citons une prophétie de Mohammad (SAW) qui jette la lumière sur l'état de désunion des musulmans des derniers temps (les temps actuels) et son corollaire, leur comportement d'intolérance et d'exclusion. Il dit :

«Ma communauté se divisera en 73 sectes. Toutes, sauf une iront en enfer. Les compagnons demandèrent : quelle est cette secte, ô envoyé d'Allah ? Il répondit : celle qui suivra ma pratique et celle de mes compagnons (Tirmidhi).

Il a également dit «J'interdis aux musulmans trois choses» :

- le gaspillage d'argent;
- poser beaucoup de questions;
- les «on-dit» (Moulim).

Nous demandons donc sur la base de ce hadice du Saint prophète Mohammad (SAW) à ceux qui veulent nous connaître de privilégier avec nous le contact ou la lecture de nos écrits au lieu de se contenter uniquement des allégations de nos détracteurs comme c'est le cas jusqu'à présent.

Qu'Allah aide tous les gens de bonne volonté à comprendre sa parole !

AMINE !

Jamaat Islamique AHMADIYYA

01 BP 4898 Ouagadougou 01

Tél : 31 16 43